



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

N° 23/21

SEANCE DU 12 JUIN 2023

**Nombre de  
Membres**

En Exercice : 14  
Présents : 10  
Procuration : 3  
Votants : 13  
Pour : 13  
Abstention : 0  
Contre : 0

L'an deux mil vingt-trois, le douze juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 07 juin 2023

**Membres présents à la séance** : Mmes MM. : BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie (arrivée à 18h45 pour le point n° 2 – délibération n° 23/19).

**Absents ou excusés** : ANDRE Bérengère (Pouvoir à Joël PRUDHOMME, ARTERO Véronique, LECOQ Frédéric (Pouvoir à Laurent CARREZ), VERDET Patricia (Pouvoir à Pascale BOSSON).

**Objet : Autorisation de dépôt d'une demande d'urbanisme pour l'extension de la salle polyvalente d'Injoux**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension de la salle polyvalente d'Injoux et l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relative à ce projet en date du 19 juillet 2022.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de déposer un permis de construire afin de pouvoir réaliser ces travaux qui consistent en la création d'une cuisine et une extension du sous-sol afin de créer une chaufferie.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un permis de construire au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de l'autorisation d'urbanisme correspondante.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22-27°,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L423-1 et R423-1,

Vu le projet d'extension de la salle polyvalente d'Injoux,

Entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

⇒ **Autorise** Monsieur le maire à déposer un permis de construire de travaux au nom et pour le compte de la commune, en vue de réaliser les travaux d'extension de la salle polyvalente d'Injoux,

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au dépôt de cette demande de permis de construire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le Secrétaire,

Bernard FOUCART

Le Maire,

Denis MOSSAZ